

DÉPARTEMENT
DU TARN



COMMUNE
DE
VALDURENQUE
81090

Téléphone : 05 63 50 51 18
Fax. 05 63 50 74 64
email: mairie@valdurenque.wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 05 octobre 2023**

DELIBERATION N° 2023-31

**Tarifs des repas scolaires et des heures d'Accueil de Loisirs
Associé à l'Ecole applicables à la rentrée scolaire 2023-2024**

Membres en exercice : 15

Lors du Conseil Municipal : Présents : 12
Absents : 03
Dont Pouvoir : 00

Date de l'affichage : 28 septembre 2023
Date de convocation : 28 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, les cinq octobres à 20H00, le Conseil Municipal de VALDURENQUE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BATTUT, Maire.

Présents : Christian AZEMA, Laury CENES, Hubert DE BLAY, Christel LAUR, Jean-Paul LAVAGNE, Rose-Anne LISERA, Patrick MORENO, Jean-François PINTE, Lionel ROGNE, Pierrette STEFANI, Catherine VILLAR.

Absents excusés : Caroline BONNAFOUS, Guillaume LANDES, Valérie PALMA.

Secrétaire de séance : Madame Pierrette STEFANI est désignée à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 juin 2023 à l'unanimité.

**OBJET : Tarifs des repas scolaires et des heures d'Accueil de Loisirs
Associé à l'Ecole applicables à la rentrée scolaire 2023-2024**

- ✓ Vu le Projet Educatif Territorial du 16 mai 2016,
- ✓ Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, portant autorisation de dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,
- ✓ Vu la délibération N°2018-25 du 28 juin 2018,
- ✓ Suite aux délibérations N°2020-54 du 05 octobre, et N°2020-76 du 02 décembre 2020 portant approbation sur le conventionnement tripartite pour la mise en place du logiciel « Portail des familles »

- ✓ Vu la délibération N°2021-05 du 28 janvier 2021 portant les modalités de fonctionnement du logiciel du « Portail des familles »

Monsieur rappelle qu'à la dernière réunion de paramétrage du logiciel « Portail des Familles », la société avait recommandé de voter les tarifs majorés dits « **tarifs non prévus** ».

Il rappelle que ces tarifs permettent d'inciter les parents à respecter :

- L'obligation de réservation des repas le mardi avant 12H00 pour la semaine suivante.
- L'obligation de réservation des heures d'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole la veille au soir avant 17H00 pour le lendemain.

En effet, le rajout des enfants inscrits en dernière minute, ou non-inscrits, pose de réelles difficultés dans la gestion quotidienne des présences et de commande de repas.

Il est proposé au conseil municipal de déterminer les tarifs des repas et des heures d'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole et de déterminer le montant de leur majoration hors réservation, avec un but dissuasif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- De maintenir la majoration de 50% sur le tarif des repas et sur le tarif des heures d'ALAE hors réservation, avec un but dissuasif.
- De maintenir le prix du repas à 3.90 € avant le mardi 12H00 et de majoré celui-ci à 5.85 € pour toute réservation faite en dehors des modalités ci-dessus.

Prix du repas	Prix majoré du repas
3.90 Euros	5.85 Euros

- De fixer la participation des parents pour l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole des lundi, mardi, jeudi et vendredi et de majoré celle-ci de 50% pour toute réservation faite en dehors des modalités ci-dessus.

Matin : 07h30 à 08h30 par enfant et par heure

Soir : 16h30 à 18Hh30 par enfant et par heure

Quotient Familial	Tarif par heure et par enfa	Tarif majoré par heure enfant
De 0 à 499	0.80 Euros	1.20 Euros
De 500 et 1000	0.90 Euros	1.35 Euros
A partir de 1001	1.00 Euros	1.50 Euros

- De préciser que toute heure commencée est due en intégralité.
- D'appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} novembre 2023

Votants :	12	dont Pouvoirs :	00
Pour :	12		
Contre :	00	Abstention :	00

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire,
Jean-Louis BATTUT



La délibération est rendue exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 05 octobre 2023 et de sa publicité le 05 octobre 2023.

Fait à Valdurenque, le 05 octobre 2023.
Jean-Louis BATTUT, Maire

